

**Rapport de la commission de l'aménagement chargée d'examiner la motion du 10 novembre 2008 de MM. Jean-Charles Lathion, Gérard Deshusses, Alexandre Chevalier, Simon Brandt, Miguel Limpo, Christian Zaugg, Pascal Rubeli, Mmes Alexandra Rys, Sarah Klopmann, Nicole Valiquer Grecuccio, Marie Chappuis, Catherine Buchet-Harder et Anne-Marie Gisler, renvoyée en commission le 17 février 2009, intitulée: «Pour des états généraux de l'aménagement privilégiant le vivre ensemble et une gestion équilibrée de la mobilité».**

### **Rapport de M. Grégoire Carasso.**

La motion a été renvoyée à la commission de l'aménagement par le Conseil municipal lors de la séance du 17 février 2009. La commission s'est réunie pour traiter cet objet lors de ses séances des 27 octobre et 24 novembre 2009, sous la présidence de Mme Claudia Heberlein Simonett. Le rapporteur remercie M. Christophe Vuilleumier pour l'excellente qualité de ses notes de séances.

La commission a réalisé pour l'étude de cet objet les auditions suivantes:

- Mme Alexandra Rys et M. Jean-Charles Lathion, motionnaires;
- M. Rémy Pagani, maire.

### **Rappel de la motion**

Considérant:

- l'adoption du plan directeur communal Genève 2020 prévue pour 2009;
- les séances organisées par le Conseil administratif sur ce plan directeur;
- les nombreuses motions et propositions du Conseil administratif relatives à la mobilité douce en attente de traitement ou de réalisation;
- l'initiative en faveur de 200 rues piétonnes lancée par les Verts;
- les blocages politiques continuels découlant de positions partisans figées, qu'elles soient de droite ou de gauche;
- la nécessité d'une planification harmonieuse de la Ville, tenant compte d'un accès au centre, de l'aspiration des citoyens et citoyennes à des rues piétonnes, d'un équilibre entre la suppression de places de parc en surface et l'utilisation ou la création de parkings souterrains,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'organiser, en partenariat avec l'Etat, des états généraux de la mobilité et de l'aménagement privilégiant la notion du vivre ensemble à Genève;
- d'y associer les représentants de toutes les parties concernées: associations d'habitants, Touring Club Suisse, Association transports et environnement, Pro Vélo, services concernés de la Ville et de l'Etat, etc.;
- de désigner un comité d'organisation constitué des différentes composantes et chargé d'aboutir à des propositions concrètes;
- d'établir un grand projet de développement équilibré de la ville;
- d'en proposer une planification réaliste en vue de sa concrétisation à court, moyen et long terme.

### **Séance du 27 octobre 2009**

*Audition de Mme Alexandra Rys et de M. Jean-Charles Lathion, motionnaires*

M. Jean-Charles Lathion commence par souligner que tous les partis ont signé cette motion et ajoute que les motionnaires espéraient qu'elle soit traitée le plus rapidement au vu de son actualité (débat publics, projets de parking, initiative en faveur de 200 rues piétonnes, compromis historique sur le stationnement, etc.). Il rappelle ensuite les litiges concernant les places de stationnement, les parkings vélos, etc., et il déclare que c'est pour dépasser ces enfantillages que son groupe a proposé de trouver un consensus, ce qui a visiblement intéressé l'ensemble des partis. Il ajoute que ce projet d'états généraux propose de réunir toutes les parties concernées et qu'il serait judicieux que la Ville ait le leadership dans cette affaire.

Une commissaire socialiste relève que ce projet devrait également intégrer les communes urbaines voisines de la Ville, qui partagent les mêmes problèmes. Elle mentionne encore qu'il serait bon que la Ville parle d'une seule voix au Canton en la matière, et réussisse à rallier d'autres communes. M. Jean-Charles Lathion partage ce point de vue: il faut percevoir la problématique au niveau de la région.

Une commissaire radicale a le sentiment que l'intention est assez proche du travail réalisé depuis plusieurs mois dans un PACA (périmètre d'aménagement coordonné d'agglomération).

Un commissaire socialiste se demande si la compréhension du «vivre ensemble», objectif mentionné en titre de l'objet, est susceptible de faire lui-même l'objet d'un consensus. M. Jean-Charles Lathion répond que le projet de rues piétonnes n'a pas abouti à un consensus, alors que Genève est l'une des seules villes à ne pas avoir de rues piétonnes dignes de ce nom, ce qui est scandaleux. Il pense donc qu'il faut déterminer les attentes et savoir ce qui est possible.

Une commissaire socialiste est perplexe face au comité d'organisation mentionné dans la troisième invite. Qui le désignerait? Quelle serait son activité et comment travaillerait-il? M. Jean-Charles Lathion répond que l'idée est d'avoir dans ce comité d'organisation la Ville ainsi que des partenaires crédibles, car il imagine mal la Ville

faire quelque chose seule. Il pense qu'un consensus serait nécessaire entre les parties, ce qui permettrait de définir des projets par quartier. Il ajoute qu'il faut éviter les blocages politiques en arrêtant des lignes directrices.

Une commissaire socialiste indique que c'est lorsqu'un projet est mal ficelé que des blocages surgissent et elle rappelle l'exemple de Bordeaux, qui est une ville de droite et qui a promu les transports publics et désenclavé les quartiers pauvres.

Une commissaire d'A gauche toute! remarque que ce projet arrive très tard par rapport aux ateliers sur Aalborg et qu'il serait intéressant d'en avoir les conclusions.

Mme Alexandra Rys pense que l'exemple à prendre serait la journée organisée sur le plan directeur communal, tant au niveau de la taille que de la dynamique. Elle rappelle alors que le simple fait de discuter avec une association, un fonctionnaire, un politique, etc., permet d'ouvrir les perspectives. M. Jean-Charles Lathion lit deux témoignages qu'il a reçus, en déclarant que la mobilité est bien un sujet qui touche la population.

Une commissaire socialiste remarque que les grands objectifs de l'aménagement existent et qu'ils possèdent une légitimité. Elle ne croit pas que c'est ce comité d'organisation qui prendra des décisions et qui les appliquera. Elle pense, à l'instar de Mme Alexandra Rys, que le débat généré par cette assemblée pourrait être enrichissant pour chacun et créateur de passerelles. Elle ajoute qu'il est possible de gérer la région ensemble et de faire barrage aux idées populistes. M. Jean-Charles Lathion acquiesce en déclarant que cette problématique ouvre des pistes différentes. Il déclare ensuite s'être intéressé, par exemple, à des articles de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne concernant la Deep City.

La commission vote l'audition du maire, M. Rémy Pagani, à l'unanimité.

### **Séance du 24 novembre 2009**

#### *Audition de M. Rémy Pagani, maire*

M. Pagani évoque le coeur piétonnier des Pâquis et déclare que les habitants ont fait cette proposition qui consiste à rendre piétonnières la rue de Zurich et la rue de Monthoux, notamment. Il ajoute que le Touring Club Suisse a alors fait une pétition malgré le rappel de la Ville qui a réaffirmé qu'il ne s'agissait pas là de son projet. Il précise qu'une séance publique a été organisée durant laquelle il a été indiqué qu'il n'y aurait pas 100 places de parc de perdues mais seulement six ou sept. Il remarque que tout le monde était d'accord en fin de séance pour continuer la réflexion sur le découpage du quartier. Il pense, en l'occurrence, que cela se passe relativement bien. Il ne sait pas, dès lors, ce que pourrait amener une grand-messe sur la mobilité douce, et il mentionne préférer des projets concrets en partenariat avec les différentes entités concernées.

Un commissaire libéral remarque qu'une réalisation ne peut se faire que rue après rue. Il mentionne, cela étant, qu'il est nécessaire de se poser des questions sur l'usage d'une rue pour le trafic. Il pense qu'un cadre à ce débat serait une bonne chose, afin de déterminer quelle rue se prête à cet exercice. Il ajoute qu'il y a donc

une lecture-cadre et une concertation à mener. Il termine en déclarant que c'est donc d'une Pax Mobilitatis dont il est question.

M. Pagani déclare avoir participé à un exercice de ce type au début des années 1990 et que, au final, il n'en n'est rien résulté. Il ajoute qu'il se pliera évidemment à une décision majoritaire. Il rappelle toutefois qu'il y avait un consensus sur les trams et que, au final, on constate une opposition à la traversée de Vézenaz, ce qui a entraîné une mesure de rétorsion au sein du Grand Conseil. Il répète ne pas croire à l'efficacité de ce projet.

Une commissaire socialiste rappelle également le résultat de la place Neuve. Elle regrette que, pour favoriser un centre-ville piétonnier, on empire la situation dans d'autres quartiers. Elle pense, par ailleurs, qu'une discussion générale n'est pas inutile, bien que cela ne permette certainement pas de résoudre le problème.

Une commissaire démocrate-chrétienne remarque que les mentalités ont changé depuis les années 1990 et que ce projet permettrait de mettre en lumière des points de convergence. M. Pagani répond que cette motion va plus loin qu'un simple point de situation, et qu'elle double le plan de circulation.

### *Discussion*

Plusieurs propositions d'amendements sont évoquées. Une commissaire des Verts propose de supprimer les deux dernières invites qui seraient insultantes pour l'administration qui a établi une planification, et d'ajouter «de présenter les conclusions au Conseil municipal» à la fin de la première invite. Une commissaire démocrate-chrétienne propose plutôt d'en faire une nouvelle invite: «de présenter les conclusions au Conseil municipal avec les points de convergence et de divergence». Un commissaire socialiste propose de supprimer la troisième invite.

Le groupe des Verts rappelle que le but n'est pas de discuter dans le détail d'un projet, mais de définir un cadre général. Il ajoute que, si les associations peuvent se faire représenter dans une structure de ce type, il serait content.

Le groupe libéral déclare que, malgré son intérêt, cette motion a un coût et qu'elle n'atteint aucun objectif. Il rappelle en outre que c'est un point sur lequel réfléchit la Constituante. Il pense, dès lors, que ce projet relève d'un travail de commission devant la Constituante.

Le groupe A gauche toute! propose de suspendre cet objet dans l'attente du bilan, prochainement disponible, des ateliers travaillant sur les Engagements d'Aalborg.

Le groupe socialiste mentionne que ce projet demandera énormément de temps si la commission souhaite elle-même définir un cadre. Cette motion demande en fin de compte une démarche relativement simple qui peut trouver une raison d'être et un espace entre les travaux de la Constituante et ceux des associations spécialisées. Par conséquent, le groupe socialiste soutiendra le texte.

Le groupe de l'Union démocratique du centre propose que la commission s'abstienne.

#### *Votes*

Mise aux voix, la suppression des troisième, quatrième et cinquième invites est acceptée par 13 oui (3 S, 3 Ve, 2 AGT, 2 DC, 1 R, 2 UDC) et 2 abstentions (L).

Mise aux voix, l'introduction d'une nouvelle troisième invite: «de présenter les conclusions au Conseil municipal en particulier sous l'angle des points de convergence, de divergence, des risques et des opportunités» est acceptée par 11 oui (3 Ve, 2 AGT, 1 S, 2 DC, 1 R, 2 UDC) et 4 abstentions (2 L, 2 S).

Mise aux voix, la motion M-833 ainsi amendée est acceptée par 8 oui (2 S, 2 Ve, 1 AGT, 2 DC, 1 R) contre 1 non (S) et 6 abstentions (2 L, 1 Ve, 1 AGT, 2 UDC).

#### *PROJET DE MOTION AMENDÉE*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'organiser, en partenariat avec l'Etat, des états généraux de la mobilité et de l'aménagement privilégiant la notion du vivre ensemble à Genève;
- d'y associer les représentants de toutes les parties concernées: associations d'habitants, Touring Club Suisse, Association transports et environnement, Pro Vélo, services concernés de la Ville et de l'Etat, etc.;
- de présenter les conclusions au Conseil municipal en particulier sous l'angle des points de convergence, de divergence, des risques et des opportunités.